

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 octobre 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-08-04

Date de convocation
20 octobre 2023

Date d'affichage
20 octobre 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absente exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	12	1		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge
M. MULLER Jean-Marie
Mme MARTIGNON Sonia
M. POINSIGNON Gilles
Mme LUBNAU Dominique

M. FALLITTO Giovanni
M. GIRARD Guy
Mme CAISSUTTI Claudie
M. MARTIN Michel
Mme WAGNER Mirèse

M. BOULANGE Philippe
Mme KRÄWER Alice

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole

Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet :

Adjudication chasse : candidats retenus

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle ;

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°28 du 24 mai 2023 fixant les mesures applicables pour réguler l'Ouette d'Égypte sur le département de la Moselle ;

VU l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°30 du 24 mai 2023 portant création de circonscription de louveterie en Moselle et portant nomination de lieutenant de louveterie en Moselle jusqu'au 31 décembre 2024 ;

VU l'arrêté 2023-33 du 12 juin 2023 portant sur l'avis public de la location de la chasse ;

VU l'arrêté 2023-47 du 21 août 2023 relatif à l'affectation du produit de la chasse communale ;

VU la délibération 2027-03-01 du 1^{er} septembre 2023 portant sur le renouvellement des baux de chasse 2024-2033 ;

VU l'avis public du 4 septembre 2023 indiquant la date du 8 novembre 2023 pour l'adjudication de la chasse et la date butoir du 20 octobre 2023 pour l'envoi des dossiers de candidature ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que la commune retient la procédure d'adjudication comme mode d'attribution, que les frais de criés supportés par l'adjudicataire sont fixés à 100 € et qu'ils sont à la charge du futur locataire qui aura remporté l'enchère.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que 3 dossiers de candidatures ont été déposés en mairie par :

- ✓ LAGLASSE Alain
- ✓ Club de chasse RSH
- ✓ CLAUDOT Gérard

Ils ont été examinés et approuvés par la Commission Consultative de la Chasse Communale qui s'est réunie le 24 octobre 2023.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les frais de criés supportés par l'adjudicataire à 100 €.
- **DECIDE** que ces frais sont à la charge du futur locataire qui aura remporté l'enchère.
- **APPROUVE** les candidatures à l'adjudication du 8 novembre à 19h30 de :
 - ✓ LAGLASSE Alain
 - ✓ CLAUDOT Gérard
 - ✓ Club de chasse RSH
- **RECONNAIT** le droit de priorité pour le lot communal de Silly-sur-Nied demandé par le club de chasse RSH.

Fait à Silly-sur-Nied, le 27 octobre 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

The image shows a blue ink signature and the official seal of the Mayor of Silly-sur-Nied. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE SILLY-SUR-NIED' and '(Moselle)'. Below the seal, the text 'Signature et cachet' is printed.

Signature et cachet